

Ukraine – Orthodoxie : La guerre des patriarches entretien avec le p. Jivko Panev

1. Quelles ont été les conséquences de la décision du Patriarcat œcuménique d'accorder l'autocéphalie à l'Église orthodoxe ukrainienne ? Comment les Églises orthodoxes ont-elles réagi ?

La première conséquence est la rupture de la communion eucharistique de l'Église orthodoxe russe avec le Patriarcat de Constantinople. Rappelons que cela est déjà arrivé dans les relations entre le Trône œcuménique et la plus nombreuse Église du monde orthodoxe : en 1996 le Patriarcat de Moscou avait aussi rompu la communion eucharistique suite à l'établissement d'une Église orthodoxe d'Estonie par le Patriarcat de Constantinople. Mais cette fois, cette décision du Patriarcat œcuménique est ressentie par l'Église orthodoxe russe non seulement comme une transgression des canons, mais aussi comme une attaque contre le « monde russe » dont la trame est constituée par la langue russe et la foi orthodoxe qui dépasse bien évidemment les frontières de la Russie post-soviétique et dont le berceau se trouve à Kiev.

Une deuxième conséquence est aussi que les orthodoxes sont mis devant l'urgence de trouver non seulement une réponse unanime à la question « quel est le sens de l'autocéphalie et de sa manière de l'octroyer », mais aussi à la question de la primauté, c'est-à-dire de la direction de l'Église, à savoir **pourquoi** et **pour quoi** la primauté dans l'Église. Certes, quatre Églises orthodoxes locales, par la voie de leurs primats, ont publiquement exprimé leur soutien au Patriarcat de Moscou : le Patriarcat d'Antioche, le Patriarcat d'Alexandrie, le Patriarcat de Serbie et l'Église des pays tchèques et de Slovaquie. Les autres Églises ont préféré se donner un temps de réflexion, mais toutes sont d'accord pour dire que la voie privilégiée est la convocation d'un concile pan-orthodoxe, lequel devrait trouver une solution à la crise « ukrainienne ».

2. Quels sont les difficultés pratiques et le résultat possible de l'octroi de l'autocéphalie ?

La volonté affichée du Patriarcat de Constantinople est d'arriver à une seule Église orthodoxe en Ukraine, et pour cette raison, après avoir constaté que le Patriarcat de Moscou n'y est pas parvenu, a pris la décision d'organiser le processus de réunification de toutes les Églises orthodoxes, les deux Églises dites schismatiques¹ ainsi que l'Église orthodoxe ukrainienne du

¹ Il s'agit de : a) [l'Église orthodoxe autocéphale ukrainienne](#) née d'un schisme de l'Église orthodoxe russe en 1920. Son primat actuel est le métropolite Macaire (Milétich). b) [L'Église orthodoxe ukrainienne — Patriarcat de Kiev](#),

Patriarcat de Moscou. Un concile de réunification devrait avoir lieu bientôt à Kiev et toutes les trois juridictions orthodoxes y seront conviées pour choisir un primat de la future Église orthodoxe en Ukraine réunifiée. Mais on sait d'ores et déjà que l'Église orthodoxe ukrainienne rattachée au Patriarcat de Moscou n'y participera pas. De plus, il est évident que la question de la personne qui sera élue primat pourrait aussi être un obstacle à un accord final, car le chef du Patriarcat de Kiev, Philarète est connu par son ambition démesurée de devenir coûte que coûte patriarche d'Ukraine. Du temps de l'URSS, très proche des autorités soviétiques, il se fait remarquer par son excellent sens politique pour parvenir à ses fins. À ce titre, une fois devenu métropolite de Kiev en 1966, Philarète a longtemps condamné le nationalisme ukrainien et défendu la répression des grecs-catholiques, avant de prendre un virage à 180 degrés à la veille de l'indépendance de l'Ukraine. En 1990, à la mort du patriarche Pimène de Moscou, Philarète a été *locum tenens* du siège patriarcal et s'était présenté pour être patriarche russe. Il n'a pas été élu. La [remarque](#) d'un métropolite grec à son sujet est très pertinente : « Si Philarète avait été élu patriarche de Moscou en 1990, chose qu'il convoitait tant mais qui lui est passée sous le nez, demanderait-il aujourd'hui à devenir métropolite de l'Église autocéphale d'Ukraine ? Et dans l'affirmative, en s'adressant à qui ? Au Synode de Moscou qu'il présiderait lui-même ou à Constantinople qu'aujourd'hui il fait semblant de respecter et devant laquelle soi-disant il s'incline ? ».

En tout cas, la solution fort probable est qu'on verra apparaître deux juridictions orthodoxes en Ukraine, une toujours dépendante de Moscou et une deuxième reconnue par le Patriarcat de Constantinople et des Églises qui se joindront aux positions de ce dernier. Lesquelles ? Il est difficile de le savoir à l'heure actuelle !

3. Les affrontements entre Bartholomée et Cyrille ont affaibli les deux dirigeants en raison des pressions politiques qu'ils subissent ?

Les pressions politiques ont toujours eu un rôle dans l'histoire de l'Église, et cela depuis les origines du christianisme : « Les chrétiens vivent dans ce monde, mais ne sont pas de ce monde » pour paraphraser l'auteur inconnu de la lettre à Diognète (IIe siècle apr. J.-C.). Le rôle de la politique des autorités ukrainiennes dans l'obtention de l'autocéphalie ukrainienne est évident. À cela s'ajoutent aussi des facteurs politiques étrangers. D'une part, les États-Unis qui soutiennent l'indépendance ukrainienne dans une stratégie qui a pour visée, selon les dires de

constituée en 1992, après l'indépendance de l'Ukraine, d'un schisme avec [l'Église orthodoxe ukrainienne](#) rattachée canoniquement au Patriarcat de Moscou. Son primat [Philarète](#), âgé de 89 ans, porte le titre de patriarche de Kiev, a été défroqué et excommunié en 1997 par l'Église orthodoxe russe. Ces deux hiérarques ont fait appel au Patriarcat œcuménique qui le 11 octobre 2018, à son tour, les a [rétablis](#) dans leur dignité épiscopale ou sacerdotale, et a aussi reçu leurs fidèles dans la communion ecclésiale.

l'ancien conseiller d'État américain Zbigniew Brzezinski², de modifier la nature même de l'État russe qui sans l'Ukraine cesserait d'être un empire en Eurasie, en la privant de ressources nombreuses et d'un accès à la mer Noire. C'est pour cette raison que nous voyons différentes déclarations des politiques étatsuniens qui soutiennent l'octroi de l'autocéphalie en Ukraine. Le Département d'État américain dans un communiqué de presse intitulé « [Liberté religieuse en Ukraine](#) » exprime son respect « pour la capacité des dirigeants religieux orthodoxes d'Ukraine et leurs partisans à poursuivre l'autocéphalie selon leurs convictions ». Le représentant spécial des États-Unis pour l'Ukraine, [Kurt Volker](#), a [déclaré](#) que son pays soutient pleinement la création d'une Église locale orthodoxe unique en Ukraine ou l'ancien vice-président américain Joe Biden qui lors d'une rencontre avec le patriarche de Kiev Philarète, a [exprimé](#) son soutien à la création d'une Église autocéphale en Ukraine. Le même Philarète a demandé au [mois de mai de cette année](#), aux députés du Parlement européen de soutenir le patriarche œcuménique Bartholomée dans son « combat » contre le Patriarcat de Moscou, mais aussi d'influencer les Églises orthodoxes d'Europe.

Pour les autorités ukrainiennes, l'autocéphalie d'une Église sans la tutelle de Moscou est une condition *sine qua non* de l'indépendance de l'Ukraine, mais aussi un excellent moyen de gagner les prochaines élections présidentielles. Le long des routes on peut voir les panneaux d'affichage avec l'inscription signée par Petro Porochenko : « Une Église indépendante — garantie d'indépendance ». (voir la photographie ci-dessous)



La Russie de son côté, de même que l'Église orthodoxe russe, défendent ce qu'on appelle le monde russe qui dépasse les frontières de la Fédération russe actuelle grâce à la langue russe encore parlée dans les pays ex-soviétiques et la présence de la juridiction du Patriarcat de Moscou dans ces mêmes pays. Pour ceux qui connaissent un peu l'histoire de la Russie et de l'Église orthodoxe russe, il est évident que les Russes pourront difficilement oublier la Kiev du saint prince Vladimir qui a converti les Rus' au christianisme (988) et qui est considéré comme

² Cf. : « Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde » Bayard, coll. « Actualité », 1997

le fondateur de l'État russe orthodoxe duquel sont issues l'Ukraine actuelle, la Biélorussie et la Fédération russe. Il n'est donc pas étrange que le patriarche Cyrille ait convoqué la réunion du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe à Minsk, la capitale de la Biélorussie indépendante, le 15 octobre dernier.

Les autorités étatiques russes ont aussi réagi voyant dans les événements se déroulant en Ukraine comme une menace pour la sécurité nationale. Le 12 octobre 2018, le Conseil de sécurité de la Fédération de Russie a réuni ses membres pour examiner la situation de l'Église orthodoxe russe en Ukraine et son devenir. Trois parmi eux, Vladimir Poutine, Nikolai Patrushev, et Alexandre Bortnikov, avaient dirigé le FSB.

Les engagements et les soutiens des États russe et ukrainien pour défendre l'indépendance de « leurs Églises » peuvent être aussi vus comme un glissement vers ce que j'appelle l'autocéphalisme orthodoxe du 19^e siècle. Je m'explique !

Il faut d'emblée souligner la [différence](#) entre autocéphalie et autocéphalisme. L'autocéphalie est l'expression du caractère conciliaire d'une Église locale, à savoir le droit des évêques d'un territoire (qui peut être une unité administrative dans l'Empire romain, une province, un royaume ou un État national), circonscrit par des données empiriques (le principe d'accommodation, les anciennes coutumes), de choisir leurs collègues, sans ingérence externe, y compris le primat et par conséquent de s'occuper de ses affaires pastorales, disciplinaires ou financières sans ingérence d'une autre Église. À noter aussi que l'adjectif « autocéphale » ne se retrouve pas dans le corpus canonique de l'Église orthodoxe, mais il est utilisé pour la première fois au VI^e siècle par l'auteur byzantin Théodore le Lecteur pour l'Église de Chypre, à laquelle le canon 8 du III^e Concile œcuménique (431) avait octroyé le droit d'ordonner ses propres évêques, y compris son primat.

L'autocéphalisme n'est rien d'autre que l'instrumentalisation de l'autocéphalie à des fins politiques. Ainsi, à partir de XIX^e siècle, l'autocéphalie est devenue synonyme d'Église nationale. L'Église autocéphale est alors comprise comme condition *sine qua non* de la souveraineté des États et des nations. L'autocéphalisme a abouti à une hérésie de « [phylétisme](#) », condamnée par le Concile de Constantinople de 1872³, qui préconisait

³ « Au mois de septembre 1872, les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, l'archevêque de Chypre, vingt-cinq métropolitains, plusieurs archimandrites et d'autres dignitaires ecclésiastiques grecs, réunis en synode, à Constantinople, portèrent contre les Bulgares la condamnation suivante : “Nous réprouvons, nous blâmons et nous condamnons le phylétisme, c'est-à-dire les distinctions phylétiques, les querelles, les rivalités et les divisions ethniques dans l'Église de Jésus-Christ, comme opposées à l'enseignement évangélique et aux saints canons de nos bienheureux Pères, qui sont l'appui de la sainte Église, maintiennent dans l'ordre toute la communauté chrétienne, et la dirigent dans la voie de la vraie piété. Conformément aux saints canons, nous déclarons étrangers à l'Église une, sainte, catholique et apostolique, et réellement schismatiques tous ceux qui sont partisans de ce phylétisme, et qui osent fonder sur ce principe des parasynagogues (conciliabules) phylétiques jusqu'ici inconnues. En conséquence, nous déclarons schismatiques et étrangers à l'Église orthodoxe du Christ

l'organisation de l'Église selon le principe d'appartenance ethnique et nationale. Quand on lit la [déclaration](#) du président de l'Ukraine Petro Porochenko concernant la décision du Saint-Synode du Patriarcat œcuménique du 11 octobre, il est impossible de ne pas voir un discours pleinement autocéphaliste et phylétiste : « La question du tomos et de l'autocéphalie va bien au-delà de la vie de l'Église, puisque l'État y a adhéré. C'est une question de notre indépendance. C'est une question de sécurité nationale... Le tomos est en réalité un autre acte de déclaration d'indépendance de l'Ukraine. L'empire [russe] est en train de perdre l'un des derniers leviers d'influence sur son ancienne colonie » !

Toutefois, nous ne devons pas oublier de dire que toutes les Églises orthodoxes des Balkans du XIXe et XXe siècle (à l'exception de l'Église serbe) sont passées, pendant un certain temps, par le schisme phylétiste : l'Église grecque pendant 17 ans (1833-1850), l'Église roumaine 21 ans (1864-1885), l'Église bulgare 72 ans (1872-1948), l'Église albanaise 15 ans (1922-1937). C'est ce que d'ailleurs le président ukrainien rappelle dans le même discours : « Par la providence divine, tous les pays orthodoxes qui ont acquis leur indépendance avaient créé leurs propres Églises locales. Ce fut le cas, en Bulgarie, en Grèce, en Géorgie, en Serbie, à Chypre, en Roumanie, en Russie. Maintenant notre Ukraine les rejoint ! ».

En tout cas, dans les jours et les semaines à venir, nous verrons — ou pas — le dénouement de ce drame provoqué par ce nationalisme religieux qui est étranger à l'esprit de l'Évangile. Ainsi, les paroles prononcées en 1923 par le grand théologien serbe Justin Popovich, récemment [canonisé](#), sont toujours d'actualité : « L'Église est éternité divino-humaine, faite chair dans les limites du temps et de l'espace. Elle se trouve dans ce monde, mais elle n'est pas de ce monde (Jn 18. 36). Elle se trouve dans ce monde pour élever ce monde jusqu'en haut, d'où d'ailleurs elle vient elle-même. L'Église est œcuménique (dans le sens universel), catholique, divino-humaine, éternelle, et c'est donc un blasphème inexcusable contre le Christ et contre le Saint-Esprit que de faire de l'Église une institution nationale et de la rétrécir aux petites vues et aux petites méthodes nationales, limitées et passagères... Le temps s'accomplit, et c'est la douzième heure, où nos représentants ecclésiastiques doivent cesser d'être exclusivement des serviteurs du nationalisme, pour devenir prêtres et grands-prêtres (évêques) de l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Le but de l'Église est supranational, universel, pan-humain ; unifiés en Christ tous les hommes sans exclusive de nation, de race, ni de classe sociale, — il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclaves ni hommes libres, il n'y a ni homme ni femme —, sont un dans le Christ Jésus (Gal. 3. 28), car Christ est tout en tous (Col. 3. 11) »⁴.

tous ceux qui se sont séparés eux-mêmes de l'Église orthodoxe, qui ont dressé un autel particulier et qui ont formé un conciliabule phylétique." MANSI-PETIT, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima (collectif)*, t. XLV, col. 533.
⁴ Père Justin Popovich : *L'homme et le Dieu-homme*, éd. L'Âge d'Homme, Lausanne 1989, p. 70-71.

4. Comment l'affaire se reflète d'une part sur la question de la primauté dans et au service de la communion des Églises territoriales, et d'autre part sur la question de la place à accorder au facteur national dans une communion eucharistique qui manifeste l'unité de tous les fidèles vivant dans le même lieu ?

Si la question de la primauté dans l'Église universelle a divisé orthodoxes et catholiques à travers le second millénaire, la crise ukrainienne fait apparaître deux compréhensions de la primauté au sein de l'orthodoxie elle-même.

Mais avant de voir de près ces différences, il convient de rappeler quelques présupposés ecclésiologiques concernant la vision orthodoxe de la primauté !

Pour les catholiques la primauté est vue comme institution *jure divino* et émanant directement de la primauté de saint Pierre dans le collège des apôtres. Le pape seul confirme les décisions des conciles, tant locaux qu'œcuméniques, c'est lui qui donne son accord à chaque nomination épiscopale, et qui incarne l'intégralité du pouvoir ecclésial.

Une telle primauté n'a jamais existé dans la tradition orthodoxe, il y a seulement chez elle une *taxis* (ordre) établie, par laquelle l'un des primats dispose de la première place.

Quels étaient les critères qui permettaient qu'un siège occupe cette première place tant au niveau régional qu'universel ? Le premier critère important fut la fondation apostolique d'un siège. Ainsi, pour permettre l'ascension de Constantinople, on a avancé l'idée que c'est le saint apôtre André qui a fondé l'Église de la ville de Byzance, avant de devenir la ville de Constantin — Constantinople. Les historiens sont aujourd'hui d'accord pour dire que la première pénétration connue du christianisme à Byzance se place vers la fin du II^e siècle. Quant au premier évêque byzantin, il est venu au plus tôt dans les premières années du III^e siècle, au plus tard dans les premières années du IV^e siècle⁵.

Le deuxième critère qui fut décisif dans l'attribution de la primauté est celui de l'importance politique, culturelle et financière de la ville du siège épiscopal. Nous lisons dans le 9^e canon du concile local d'Antioche (341) : « *Les évêques de chaque province doivent savoir que l'évêque qui siège dans la métropole prend en charge le soin de l'ensemble de la province, parce que c'est dans la métropole que se rencontrent tous ceux qui ont des affaires à traiter. C'est pourquoi nous estimons que c'est à lui qu'il reviendra d'occuper le premier rang d'honneur, et que ; selon la règle que nous avons reçue de nos pères, les autres évêques ne doivent prendre*

⁵ Vailhé Siméon. « [Origines de l'Église de Constantinople](#) » In: Échos d'Orient, tome 10, n°66, 1907. pp. 287-295.

sans son consentement aucune initiative autrement que chacun dans son seul diocèse et dans les campagnes qui en dépendent ».

*Aussi le 28^e canon du IV^e Concile œcuménique : « Comme nous suivons en tout les décrets de nos saints Pères, et que nous reconnaissons le canon, qu'on vient de nous lire, qui a été édicté par les 150 évêques aimés de Dieu réunis dans la ville impériale de Constantinople, la nouvelle Rome, sous le règne de l'empereur Théodose le Grand, de pieuse mémoire, nous approuvons ce canon et nous prenons la même décision au sujet de la préséance du siège de Constantinople, la nouvelle Rome. C'est en effet avec raison que nos Pères **avaient accordé la préséance au siège de l'ancienne Rome, parce qu'elle était alors la ville impériale.***

*Mus par ce même motif, les 150 évêques aimés de Dieu ont accordé **la même préséance au très saint siège de la nouvelle Rome, pensant que la ville honorée de la présence de l'empereur et du Sénat et jouissant des mêmes privilèges d'honneur que Rome, l'ancienne ville impériale, devrait elle aussi avoir le même rang supérieur qu'elle dans les affaires de l'Église, tout en restant la seconde après elle, en sorte que les métropolitains des diocèses du Pont, de l'Asie et de la Thrace, et eux seuls, seront sacrés par le saint siège de l'Église de Constantinople** ».*

Les pères conciliaires ont été très pragmatiques et avaient conscience que le siège qui devait avoir la primauté devait posséder une réelle capacité d'exercer cette primauté, capacité assurée par soutien financier et politique de la société devenue chrétienne. Ainsi, le pouvoir impérial de l'Empire romain donnait un cadre pour que la synodalité, concept cher pour les orthodoxes, puisse se réaliser effectivement. Les sept conciles reconnus comme œcuméniques par l'Église orthodoxe ont été tous convoqués par les empereurs, qui ont aussi veillé à l'application concrète des décisions dogmatiques et disciplinaires.

Aujourd'hui, le siège de Constantinople dispose d'une primauté d'honneur inscrite dans les saints diptyques, reconnus par toutes les Églises orthodoxes locales. La traduction de cette primauté de l'Église de Constantinople est d'avoir le droit de prendre des initiatives à l'échelle panorthodoxe et aussi de s'adresser au monde extérieur au nom de tout le plérôme orthodoxe, à la condition d'y être habilitée par toutes les Églises orthodoxes locales. C'est ce qui souligne le Patriarcat de Moscou⁶, mais aussi d'autres Églises locales. Par contre, récemment (en 2014)

⁶ Le problème de la primauté dans l'Église universelle a été maintes fois soulevé lors des travaux de la Commission mixte internationale sur le dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique romaine. Le 27 mars 2007, le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a chargé la Commission théologique synodale d'étudier ce problème et de rédiger une position officielle du Patriarcat de Moscou sur ce problème (Procès-verbal, N° 26). Dans le même temps, lors de sa réunion du 13 octobre 2007 à Ravenne, la Commission mixte a adopté un document sur les conséquences ecclésiologiques et canoniques de la nature sacramentelle de la nature sacramentelle. Ayant étudié le document de Ravenne, l'Église orthodoxe russe n'était pas d'accord avec cela dans la partie qui fait référence à la synodalité et à la primauté au niveau de l'Église universelle. Cette question fut également pertinente

le Patriarcat de Constantinople, par la [voie du métropolite Elpidophore de Bursa](#), a affirmé l'idée que le patriarche œcuménique n'est pas *primus inter pares*, mais plutôt *primus sine paribus*, c'est-à-dire qu'il a des privilèges particuliers, tels que le droit de juger en appel et celui d'accorder ou de retirer l'autocéphalie (comme cela a été le cas pour les archevêchés-patriarcats d'Ochrid, de Pec et de Tirnovo, etc.), un privilège que le Patriarcat œcuménique a exercé même dans le cas de patriarcats récents, non encore validés par des décisions des Conciles œcuméniques, le premier d'entre eux étant celui de Moscou. Cette position, affirmée publiquement en 2014, voit sa réalisation pratique dans le politique ecclésiastique du Patriarcat de Constantinople envers la question ukrainienne aujourd'hui⁷, et peut-être demain au Monténégro ou en République de Macédoine où existent deux Églises orthodoxes aussi non-canoniques que celles en Ukraine. Par contre, selon les [dires du métropolite Hilarion de Volokolamsk](#), numéro deux de l'Église russe, cette prise de position du Patriarcat œcuménique serait une nouvelle conception de la primauté dans l'Église qui fait que « le siège de Constantinople ne peut plus jouer le rôle de coordinateur du monde orthodoxe qu'il a rempli, non sans difficultés, durant toute la seconde moitié du XX^e siècle. Comme centre de coordination pour les Églises orthodoxes locales, le Patriarcat de Constantinople s'est auto-liquidé ».

Le métropolite du Monténégro (Patriarcat de Serbie) Amphiloque se montre critique aussi contre les actions du Patriarcat de Constantinople qui pour lui auraient pu avoir « un sens pendant l'époque constantinienne dans l'histoire de l'Église, qui est maintenant terminée ». D'après lui, la solution serait que l'Église retourne : « à sa structure pré-impériale, sans imiter ce qui s'est passé dans les siècles passés, lorsqu'il y avait symbiose de l'État, de l'Église et du peuple. Elle doit revenir à la structure qui existait avant l'empereur Constantin. En ayant une attitude de respect envers ce qui s'est passé après, mais en ne se limitant pas seulement à l'expérience historique. Ce que l'Église a vécu lors de la période impériale doit être laissé au passé ».

pour ce qui est des relations inter-orthodoxes, particulièrement dans le contexte des préparatifs du grand et saint Concile de l'Église orthodoxe (Concile de Crète 2016). Plus particulièrement, cela est approprié en raison de la façon dont la primauté est exercée actuellement dans l'Église orthodoxe à un niveau universel.

⁷ [Citons](#) Mgr Emmanuel, métropolite de France du Patriarcat œcuménique : « Le processus d'octroi de l'autocéphalie, comme Sa Sainteté l'a mentionné, constitue un privilège exclusif du Patriarcat œcuménique qui a la responsabilité de mettre les choses en bon ordre ecclésiastique et canonique ». Ou bien, le patriarche Bartholomée dans son [allocution](#) prononcée le 3 septembre 2018 lors de la [synaxe](#) des métropolitains et archevêques en activité du trône œcuménique : « En tant que responsable du maintien de l'unité, de la coordination des liens inter-orthodoxes et des initiatives panorthodoxes, le Patriarcat œcuménique remplit sa diaconie inspirée par Dieu dans l'œcumène orthodoxe, fidèle aux principes ecclésiologiques et canoniques immuables de la tradition des Pères ».

Dans les jours à venir, nous allons voir si les autres Églises sont d'accord ou non avec la vision du Patriarcat de Constantinople de la primauté, à travers l'acceptation de la nouvelle Église autocéphale en Ukraine.

Et en guise de conclusion, je souhaiterais citer encore une fois saint Justin Popovich, qui en 1977 a écrit : « Il serait contraire à l'Évangile de permettre à Constantinople (...) d'entériner canoniquement et dogmatiquement certaines formes historiques qui, à un moment donné, pourraient, au lieu d'être des ailes, devenir des chaînes pour l'Église et sa présence transfiguratrice dans le monde⁸ ».

[Jivko PANEV](#)

[Maître de conférence](#) en droit canon et histoire des Églises locales de l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge à Paris et directeur d'Orthodoxie.com

⁸ Bernard Le Caro, *Saint Justin de Tchélié*, coll. Grands Spirituels orthodoxes du XXème siècle, L'Âge d'Homme 2017, p. 269.